



## Droits lors d'un décès d'un enfant

Par **poupina**, le **10/02/2008** à **12:02**

bonjour, je suis divorcée depuis trois ans. Ma fille unique est décédée le 24 juin 2006 alors que j'étais déjà divorcée.

N'ayant pas de tombeau, nous avons choisi moi et mon ex mari d'enterrer ma fille dans la tombe de ma grand-mère.

A ce jour, et avec l'accord de mon ex mari, j'ai acheté une concession et fait le tombeau de ma fille.

Or, mon ex mari change d'avis et n'est plus d'accord. il a acheté une concession à son nom sans mon accord et veut prendre le corps de ma fille.

En a-il le droit?

Ayant la garde de ma fille quand elle était vivante, n'ai je pas plus de droits que lui?  
que dois je faire?